



MINISTÈRE DES SPORTS

Réunion des organismes de formation Auvergne-Rhône-Alpes

Mardi 3 avril 2018 – Lyon



**Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes**



MINISTÈRE DES SPORTS

Introduction

Bruno FEUTRIER
Directeur régional adjoint



**Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes**

Ordre du jour

1. Réformes du BAPAAT et de la VAE
2. Quelques données chiffrées
3. Questions-réponses autour des relations autorité académique/OF
4. Journées de formation

Réforme du BAPAAT

Création du
Certificat
Professionnel de la
Jeunesse, de
l'Éducation
Populaire et du
Sport

Diplôme ciblé sur
l'animation avec
une mention à ce
jour :
Animateur
d'Activités et de Vie
Quotidienne

Cadre général des
BPJEPS, DEJEPS,
DESJEPS :
Habilitation
4 UC
Certifications
normalisées

Calendrier :
Arrêté CPJEPS :
2018
Ouverture sessions:
Juin 2019
Abrogation BAPAAT:
Juin 2021



Réforme de la VAE

Conditions de
recevabilité :

- Nature
- Durée de l'expérience

Un dossier par an

Nouveau dossier :

Une demande de
recevabilité
+
Un dossier de
validation

Organismes
labellisés par la
DRDJSCS pour
l'accompagnement
des candidats

UC
Acquises à vie



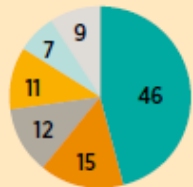
**Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes**

Quelques données chiffrées

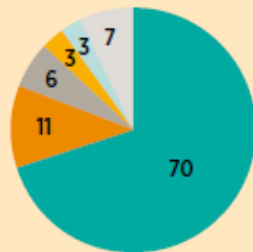
Au niveau national

Répartition (en %) des diplômés par type de trajectoire d'insertion professionnelle

Diplômés d'un bac professionnel tertiaire de la génération 2010



Diplômés 2010 du sport et de l'animation, sortants initiaux de niveau IV

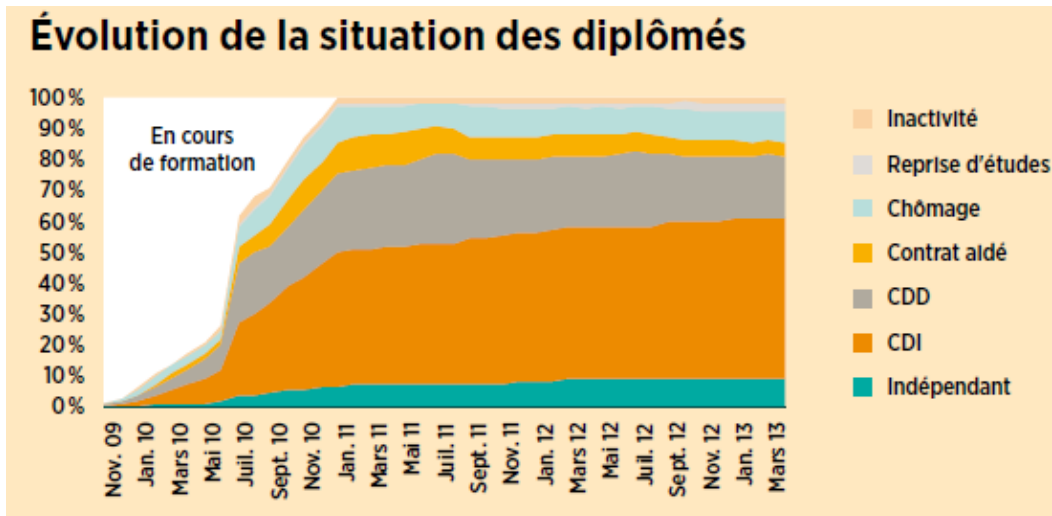


- Accès immédiat et durable à l'emploi
- Accès rapide et durable à l'emploi
- Accès progressif à l'emploi
- Maintien aux marges de l'emploi
- Retour à la formation
- Sortie de l'emploi

A niveau de diplôme égal, des diplômés ayant un accès à l'emploi plus rapide et plus important.

Quelques données chiffrées

Au niveau national

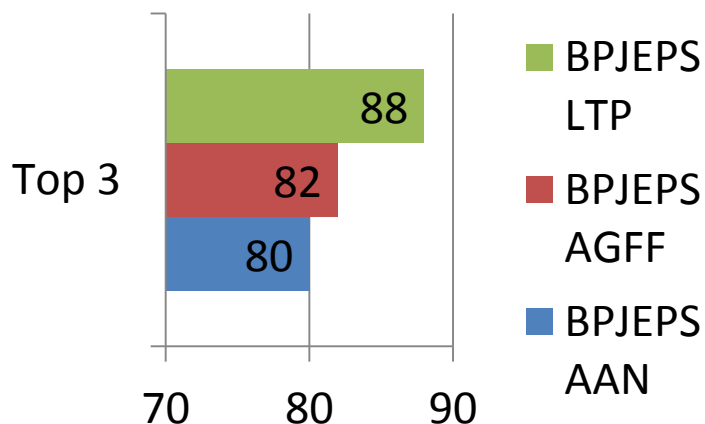


Peu d'évolution dans les types de contrat au cours des trois années suivant l'obtention du diplôme.

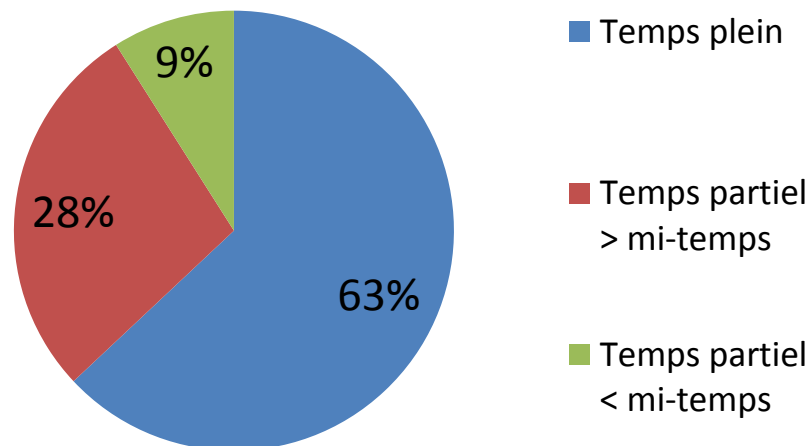
Quelques données chiffrées

Au niveau régional

85 % des diplômés en
emploi 6 mois après
l'obtention de leur
diplôme



Temps de travail

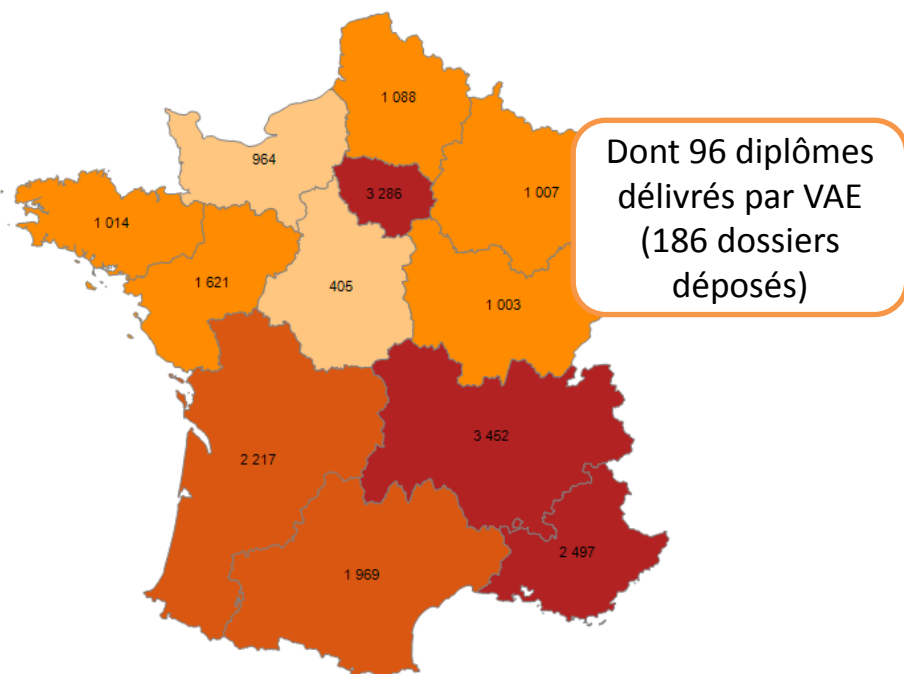


61% des diplômés à temps partiel
souhaiteraient travailler à temps plein

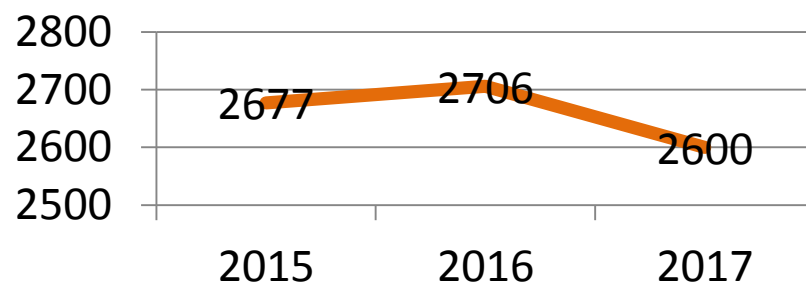
Quelques données chiffrées

Au niveau régional

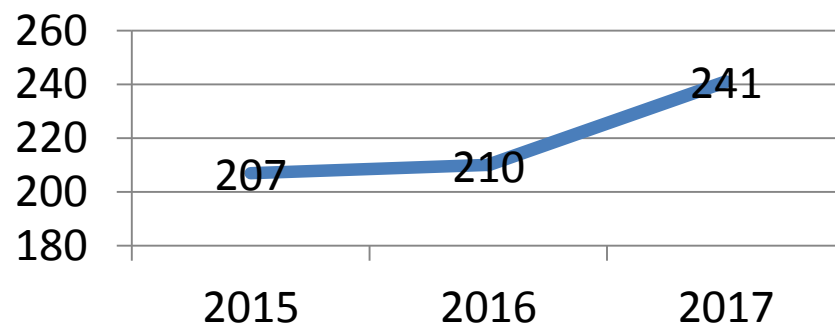
Diplômes et qualifications complémentaires délivrés



Candidats



Sessions



Pour aller plus loin

- Rubrique dédiée aux organismes de formation

- <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/spip.php?article1264>

- *Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation,*
Juillet 2017, INJEP

- *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif,*
2018, CEREQ

- Insertion des diplômés sport et animation en Auvergne-Rhône-Alpes (à venir)

Questions/Réponses

Avant le
démarrage de la
formation

Pendant la
formation

Quelle est la différence entre habilitation et déclaration ?

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Note de cadrage (Partie 1)

BAPAAAT, BPIEFS, DEJEPS, DESJEPS, CC : de la préparation à l'habilitation d'une formation.

Campagne 2016
Dépôt des dossiers

- Entre le 1^{er} mars et le 15 avril 2016 pour une première session démarrant entre septembre 2016 et février 2017.
- Entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2016 pour une première session démarrant entre mars 2017 et août 2017.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
► Siège : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon CEDEX 03
► Site Clermont : Cité administrative - 2 rue Pélissier - 63004 Clermont-Ferrand CEDEX 1
► Site Rhône : 33 rue Moncey - 69421 Lyon CEDEX 03



MINISTÈRE DES SPORTS

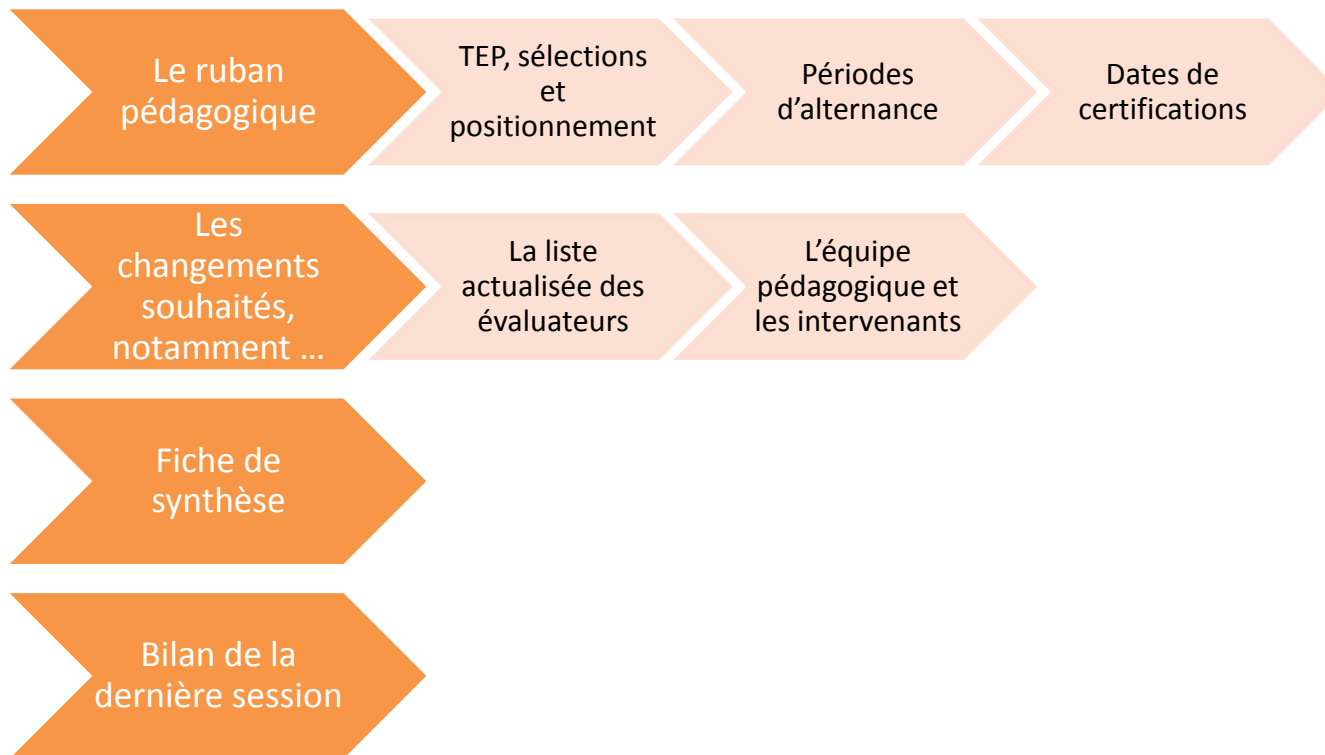
Note de cadrage (Partie 2)

BPIEFS, DEJEPS, DESJEPS, CC : le suivi de la formation.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
► Siège : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon CEDEX 03
► Site Clermont : Cité administrative - 2 rue Pélissier - 63004 Clermont-Ferrand CEDEX 1
► Site Rhône : 33 rue Moncey - 69421 Lyon CEDEX 03

Mise à jour : Décembre 2017. Page 1

Que doit-on joindre à la déclaration de session ?



Que faire si l'effectif est inférieur à 8 candidats en parcours complet ?

Prévenir la DR un mois avant le début de la formation → Respect des délais d'inscription

Sauf justifications particulières, la règle des 8 parcours complets est appliquée

Pas de report de formation

Comment orienter un candidat en situation de handicap souhaitant des aménagements ?

Le candidat demande le dossier d'aménagement à la DR sur conseil de l'OF (dossier type)

Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (plus d'un mois avant l'inscription aux TEP ou avant l'inscription en formation)

Le candidat renvoie la demande d'aménagement à la DRDJSCS

La DRDJSCS accorde l'aménagement ou non.
Elle communique la décision au candidat et à l'OF.

L'organisme de formation est responsable de la complétude du dossier d'inscription aux TEP et à la formation : ces dossiers doivent être complets un mois avant les TEP ou un mois avant l'entrée en formation
Les candidats demandant un aménagement en dehors de ces délais ne doivent pas être inscrits.

Comment orienter un candidat souhaitant bénéficier d'équivalences BP10-BP4?

Le candidat télécharge le dossier sur le site de la DR

Le candidat remplit le dossier en mettant en valeur l'expérience qu'il a pu acquérir après sa formation par rapport aux UC manquantes

Le candidat renvoie le dossier à la DR

Le jury régional étudie la demande et statue

LTP	AS	AC	AAN	AF	APT	Savate	Judo
21	6	3	13	45	31	1	2

Comment orienter un candidat souhaitant passer les TEP (TEP conventionnés APT, AE, AF) ?

Le candidat peut se renseigner sur les dates de TEP nationales sur FOROMES.

Le site de la DRDJSCS publiera le calendrier régional chaque début d'année civile

Le candidat pourra s'inscrire en ligne au TEP de son choix sur une plateforme numérique et joindre les pièces de son dossier

Les TEP seront validés sur FOROMES le cas échéant.

Le candidat pourra alors s'inscrire auprès de l'OF de son choix

A quoi sert le positionnement ?

Le positionnement fait partie de la formation

Il permet de déterminer le PIF à partir des acquis et des manques du candidat

Il implique le candidat et les formateurs, voire les tuteurs

Il revêt de multiples modalités : mise en situation, écrit, entretien etc.

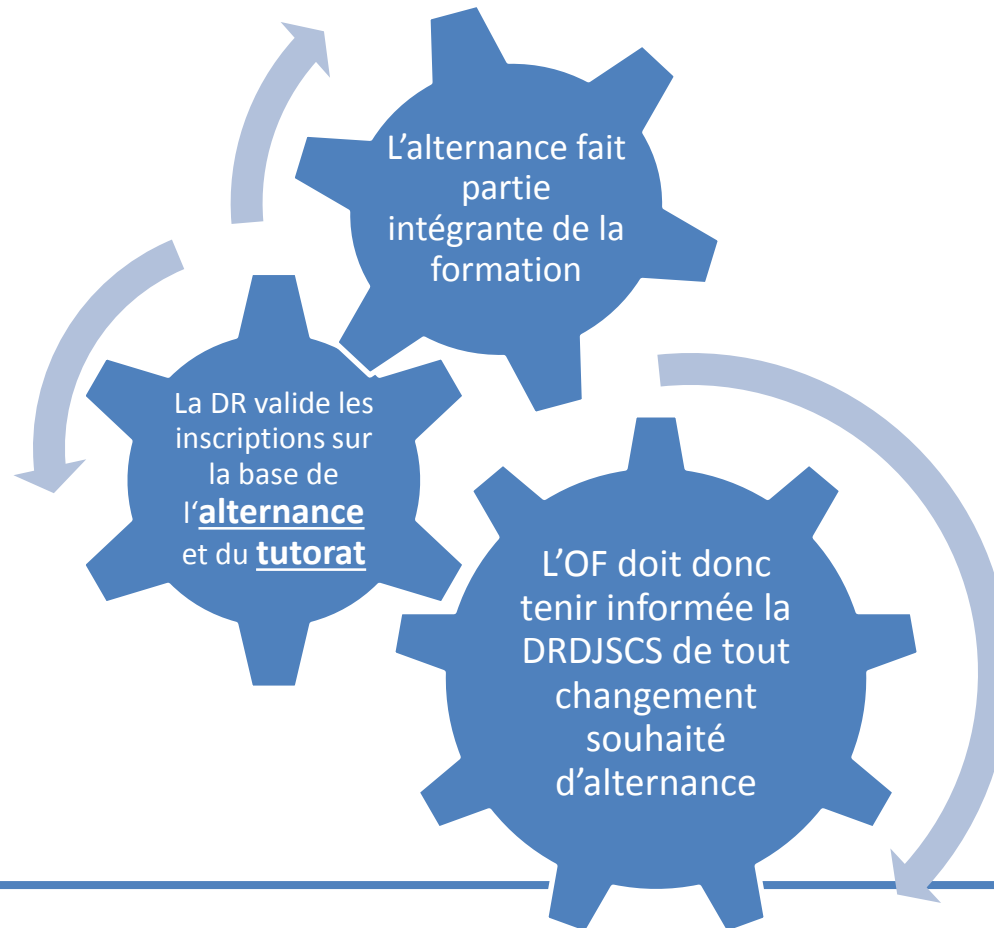
Comment intégrer un candidat en parcours partiel ?

Positionnement
PIF

Structure
d'alternance
obligatoire

Adéquation avec le
ruban pédagogique
et validation
DRDJSCS

Un candidat doit changer de structure d'alternance, que faire ?



Quel cadre pour les certifications ?

Prendre contact avec la DR en amont des épreuves lorsque le jury est présent

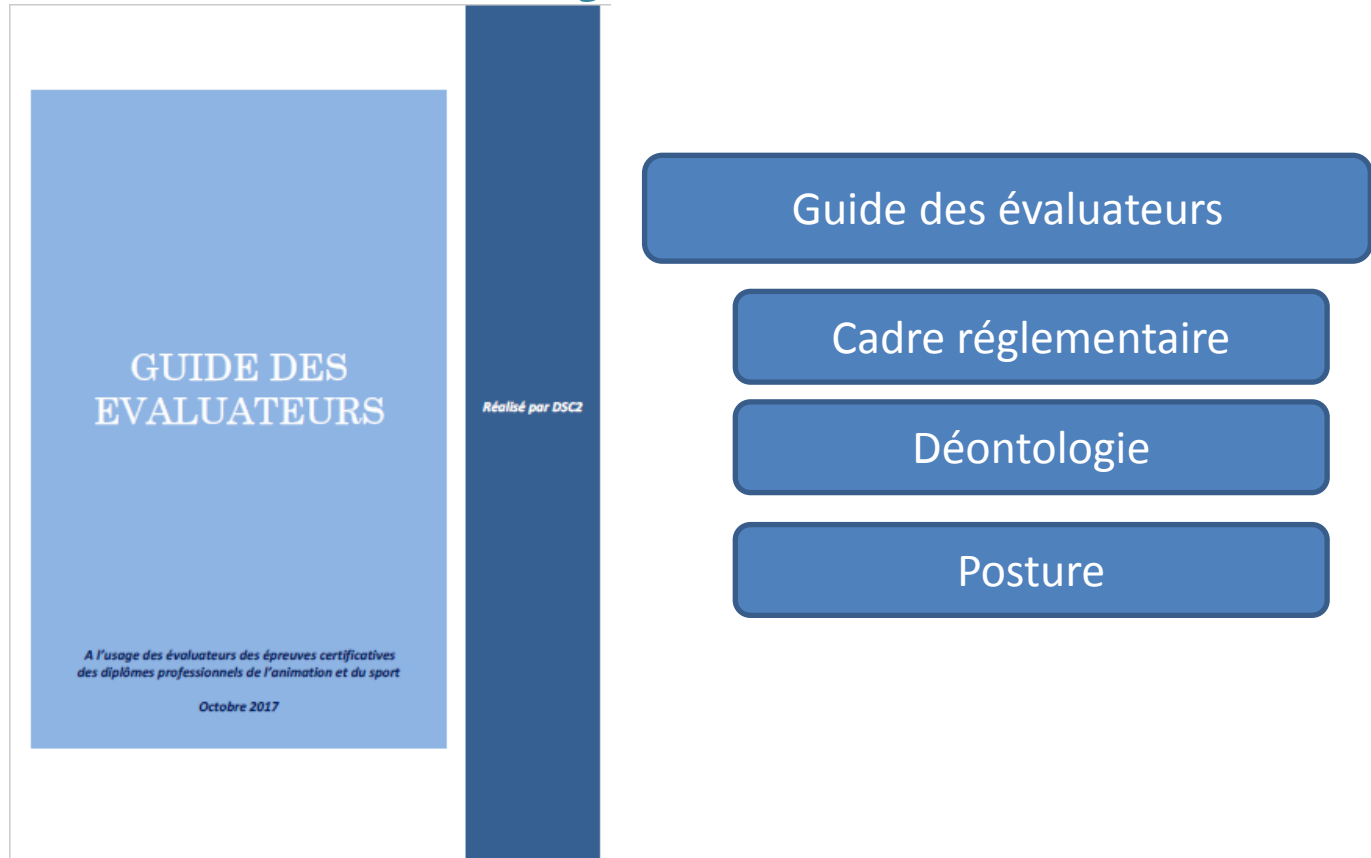
Transmettre les dossiers dans des délais suffisants (3 semaines minimum)

Diversifier l'équipe d'évaluateurs

Transmettre à la DR le tableau récapitulatif des évaluateurs et des résultats

Prévoir des temps d'harmonisation en amont et en aval des épreuves avec l'ensemble des évaluateurs

Quel cadre pour les certifications ?





MINISTÈRE DES SPORTS

Journées de formation et d'échanges

14 Juin 2018 - Les financements de la formation professionnelle

27 Septembre 2018 - La formation à distance - Pourquoi et Comment ?

10 Octobre 2018 - Suivi, mobilisation, regroupement et formation des tuteurs

29 Novembre 2018 - Outils de positionnement et intégration en formation des parcours partiels

Décembre 2018 - Neurosciences et pédagogie - Application à la formation professionnelle

24 ou 29 Janvier 2019 - La formation en entreprise - Elaboration d'un ruban pédagogique en entreprise en cohérence avec le métier et celui dispensé en centre

-Dates, programme et modalités d'inscription :

-<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1264>



**Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes**



MINISTÈRE DES SPORTS

Merci pour votre attention



**Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes**